SPC - Statistique policière de la criminalité



Rapport annuel SPC 2015 - données cantonales genevoises



Table des matières

Introduction	5
Aperçu	5
Infractions selon la loi	6
Répartition des infractions selon la loi	6
Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
Infractions du Code pénal (CP)	8
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Infractions selon la répartition géographique	11
·	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Fréquence (‰) et évolution par commune	16
Prévenus selon la loi	17
• • • •	
.3 Loi sur les étrangers (LEtr)	18
Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	19
6.1 Code pénal (CP)	20
Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)	25
. , , , , ,	
Partie détaillée	27
Infrantions de violence	07
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
<u> </u>	
•	
, ,	
	Infractions selon la loi. Répartition des infractions selon la loi. Elucidations et évolution des infractions selon la loi. Infractions du Code pénal (CP) Répartition selon les titres du Code pénal (CP). Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infraction Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel années précédentes). Infractions selon la répartition géographique. Code pénal (CP) Fréquence (%) par commune Préquence (%) par commune Fréquence (%) par commune Fréquence (%) et évolution par commune. Loi sur les stupéfiants (LStup). Fréquence (%) par commune Fréquence (%) par commune Prévenus et étrangers (LEtr) 1. Fréquence (%) et évolution par commune. Prévenus selon la loi. Répartition de l'âge et du sexe selon la loi Répartition de l'âge et du sexe selon la loi Code pénal (CP) Loi sur les stupéfiants (LStup) Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour) Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour) Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour) Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu Code pénal (CP) Loi sur les stupéfiants (LStup) 1. Code pénal (CP) Loi sur les stupéfiants (LStup) 3. Loi sur les stupéfiants (LStup) 4. Loi sur les stupéfiants (LStup) 5. Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP) Partie détaillée Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions Infractions de violence selon l'endroit Infractions de violence selon l'endroit Infractions de violence selon l'inforction partie 1. Homicides, y c. tentatives 2. Lésions corporelles graves

3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	32
3.2	Violences domestiques	33
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	26
3.3.1		
	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37
3.4	Infractions contre le patrimoine	
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
3.5	Brigandage	40
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	
3.6	Vol	41
3.6.1	Répartition selon le type de vol	
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	
3.6.3.1 3.6.3.2	·	
3.7 3.7.1	Vol de véhicule	
	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
3.8	Dommages à la propriété	
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	46
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	
3.9.3.1		
3.9.3.2		
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	
3.9.4.1	·	
3.9.4.1		
3.9.4.2		52
	civile	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	
2 40	Loi cur los átrangors (LEtr)	EF
	Loi sur les étrangers (LEtr)	
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
₄ É	volution	57
	W	

4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	58
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	59
4.1.4	Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
4.1.5	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	
4.1.6	Infractions à la loi sur les étrangers	
4.1.7	Loi sur les étrangers: infractions par commune	
4.1.8	Infractions de violence	
4.1.9	Infractions de violence domestique	
4.1.10		
4.2	Graphiques	67
4.2.1	Infractions selon la loi	
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	
5 G	Blossaire méthodologique	71
5.1	Introduction	71
5.2	Définitions	
5.2.1	Le cas/l'affaire	
5.2.2	L'infraction	
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	
5.2.4	La personne lésée	
5.2.5	La population résidante permanente	
5.2.6	Etat des communes	12
5.3	Principes d'exploitation des données	
5.3.1	Statistique de sortie	
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	
5.4	Chiffres clés	72
5.4.1	Chiffres absolus	72
5.4.2	Chiffres relatifs	72
5.4.3	Graphiques	73
6 Ir	ndex des tableaux	7.1
J 11	INCA GOS LADIGAUA	
7 Ir	ndex des figures	75

1 Introduction

Voici la 7^{ème} édition nationale de la statistique policière de la criminalité (SPC) portant sur les données genevoises. Pour un bref descriptif des opérations motivées par certaines évolutions constatées dans le présent rapport, ainsi que des analyses complémentaires, prière de se reporter à notre *Rapport d'activité 2015*.

A relever que la présente édition comporte également des données sur l'évolution de la criminalité entre 2009 et 2015.

Avertissement au lecteur.

Une spécificité pour la SPC 2015 affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté :

"En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle."

Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015.

Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le rapport d'activité 2015.

Le rapport annuel SPC et le rapport d'activité 2015 sont accessibles sur notre site internet :

http://www.ge.ch/police/a-votre-service/statistiques/

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages internet de l'OFS à l'adresse ci-après :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html

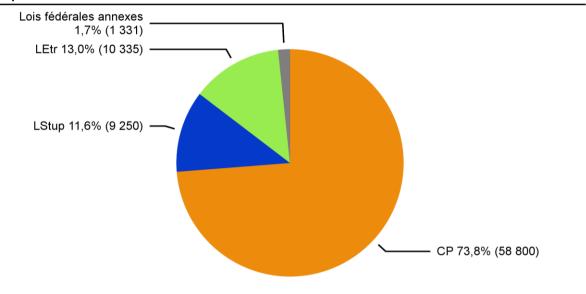
Police cantonale - Genève, mars 2016.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, ni les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes n'entrent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

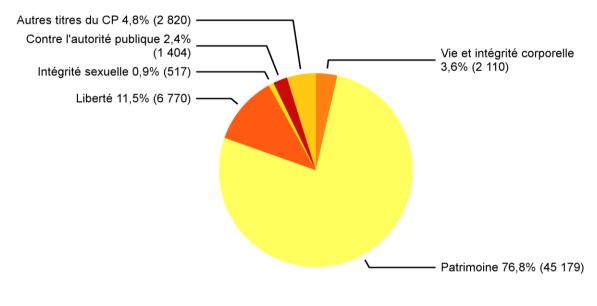
	20	014	2015			
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence	
Code pénal (CP)	55 244	23,6%	58 800	23,8%	6%	
Loi sur les stupéfiants (LStup)	9 374	99,7%	9 250	99,6%	-1%	
Loi sur les étrangers (LEtr)	9 313	100,0%	10 335	100,0%	11%	
Autres lois fédérales annexes	993	99,0%	1 331	97,7%	34%	

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	2014		2015		
-	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Diffé-
	tions	tions	tions	tions	rence
Total général du Code pénal	55 244	23,6%	58 800	23,8%	6%
Total vie et intégrité corporelle	2 076	90,4%	2 110	87,2%	2%
Homicides consommés (Art. 111–	2	100.00/	4	100.00/	33%
113/116)	3	100,0%	4	100,0%	33%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	30	96,7%	32	90,6%	7%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	82,1%	33	57,6%	18%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 095	93,3%	1 188	88,0%	8%
Total patrimoine	44 033	13,3%	45 179	12,7%	3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 032	10,5%	23 890	10,6%	-8%
dont vol par effraction	6 184	12,9%	4 944	11,7%	-20%
dont vol à l'arrachée	537	6,7%	446	7,4%	-17%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 869	2,7%	4 722	3,2%	-3%
Brigandage (Art. 140)	355	27,9%	342	28,1%	-4%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 261	10,8%	5 487	12,6%	4%
Escroquerie (Art. 146)	565	59,8%	620	48,9%	10%
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	80,6%	43	74,4%	39%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.	77	100,0%	93	100.00/	21%
163–171)	11	100,0%	93	100,0%	2170
Total honneur, domaine secret ou	1 280	89,1%	1 514	90,6%	18%
privé	1 200	09,176	1 314	30,0 /6	10 /0
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	183	82,5%	209	86,6%	14%
Total liberté	5 526	39,5%	6 770	32,4%	23%
Menaces (Art. 180)	867	93,9%	979	94,2%	13%
Contrainte (Art. 181)	123	91,1%	128	96,9%	4%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	14	92,9%	17	100,0%	21%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	100,0%	28	85,7%	40%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	349	79,1%	693	39,7%	99%
Total intégrité sexuelle	429	84,1%	517	85,9%	21%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	66	84,8%	72	94,4%	9%
(Art. 187)	00	04,070	12	J-1,-170	370
Viol (Art. 190)	45	68,9%	35	77,1%	-22%
Exhibitionnisme (Art. 194)	28	50,0%	50	66,0%	79%
Pornographie (Art. 197)	31	87,1%	29	96,6%	-6%
Total danger collectif	172	28,5%	189	21,7%	10%
Incendie intentionnel (Art. 221)	146	28,1%	132	18,9%	-10%
Total autorité publique	679	99,0%	1 404	99,0%	107%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	140	97,1%	267	98,5%	91%
Total administration de la justice	128	96,1%	141	98,6%	10%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	22	86,4%	19	100,0%	-14%
Autres infractions du Code pénal	921	87,6%	976	81,6%	6%

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 <u>Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)</u>

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

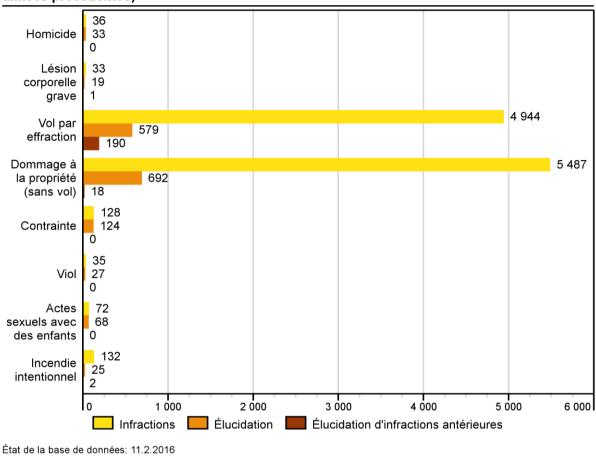


Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

© OFS, Neuchâtel 2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par commune

Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

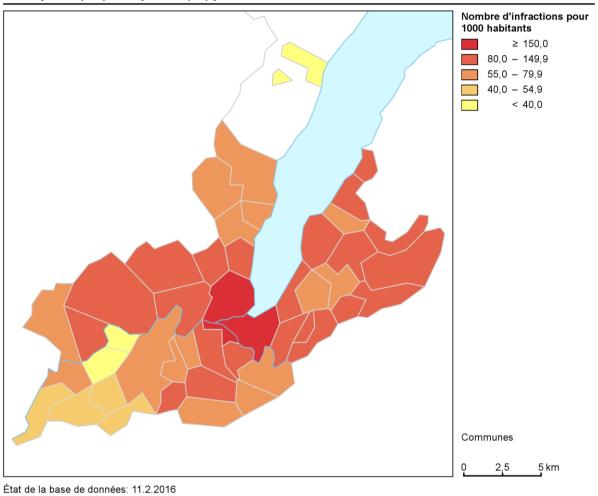


Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (%) par commune

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

2.3.1.2 Fréquence (%) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

		2014		2015			
_	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence
Genève	27 558	191 557	143,9	30 226	194 565	155,4	10%
Vernier	3 297	34 235	96,3	3 634	34 477	105,4	10%
Lancy	2 446	29 350	83,3	2 523	30 919	81,6	3%
Meyrin	1 875	21 866	85,7	1 830	21 993	83,2	-2%
Carouge (GE)	2 540	20 630	123,1	2 520	20 910	120,5	-1%
Onex	1 283	18 029	71,2	1 361	18 305	74,4	6%
Thônex	1 226	13 756	89,1	1 397	13 971	100,0	14%
Versoix	771	13 021	59,2	872	13 057	66,8	13%
Le Grand-							
Saconnex	1 645	11 911	138,1	1 667	12 033	138,5	1%
Chêne-Bougeries	938	10 559	88,8	1 069	11 105	96,3	14%
Veyrier	733	10 799	67,9	695	10 999	63,2	-5%
Plan-les-Ouates	912	10 261	88,9	940	10 281	91,4	3%
Bernex	588	9 758	60,3	698	9 813	71,1	19%
Chêne-Bourg	750	8 080	92,8	858	8 149	105,3	14%
Collonge-Bellerive	588	7 570	77,7	666	7 819	85,2	13%
Cologny	394	4 981	79,1	427	5 098	83,8	8%
Confignon	293	4 373	67,0	263	4 457	59,0	-10%
Satigny	469	3 962	118,4	517	4 016	128,7	10%
Pregny-Chambésy	348	3 563	97,7	323	3 594	89,9	-7%
Bellevue	217	3 247	66,8	235	3 236	72,6	8%
Perly-Certoux	205	3 059	67,0	311	3 066	101,4	52%
Genthod	252	2 736	92,1	153	2 774	55,2	-39%
Vandoeuvres	170	2 572	66,1	172	2 564	67,1	1%
Anières	237	2 350	100,9	213	2 398	88,8	-10%
Troinex	160	2 295	69,7	175	2 329	75,1	9%
Bardonnex	149	2 219	67,1	157	2 241	70,1	5%
Meinier	137	2 066	66,3	170	2 080	81,7	24%
Puplinge	252	2 049	123,0	185	2 043	90,6	-27%
Corsier (GE)	149	1 981	75,2	136	2 018	67,4	-9%
Avully	88	1 770	49,7	101	1 775	56,9	15%
Collex-Bossy	90	1 653	54,4	112	1 675	66,9	24%
Dardagny	61	1 510	40,4	113	1 532	73,8	85%
Chancy	72	1 373	52,4	80	1 519	52,7	11%
Avusy	87	1 426	61,0	78	1 450	53,8	-10%
Jussy	86	1 237	69,5	168	1 256	133,8	95%
Aire-la-Ville	38	1 118	34,0	35	1 151	30,4	-8%
Choulex	80	1 056	75,8	86	1 104	77,9	8%
Hermance	86	966	89,0	116	1 013	114,5	35%
Cartigny	35	861	40,7	28	870	32,2	-20%
Soral	31	744	41,7	36	762	47,2	16%
Autres communes	3 908	2 884	, -	3 454	2 968	· · , -	-12%

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

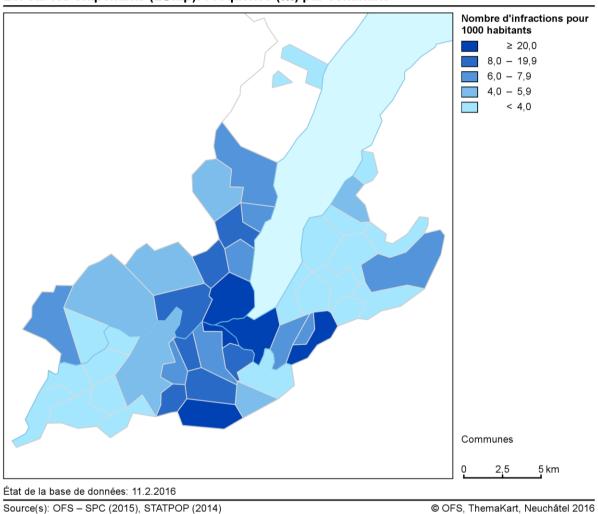


Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.2 Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

		2014			2015		
_	Infrac- Habi- Fré-			Infrac-	Habi-	Fré-	Différence
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Dillerence
Genève	6 439	191 557	33,6	6 519	194 565	33,5	1%
Vernier	587	34 235	17,1	622	34 477	18,0	6%
Lancy	216	29 350	7,4	195	30 919	6,3	-10%
Meyrin	83	21 866	3,8	114	21 993	5,2	37%
Carouge (GE)	284	20 630	13,8	200	20 910	9,6	-30%
Onex	171	18 029	9,5	166	18 305	9,1	-3%
Thônex	372	13 756	27,0	324	13 971	23,2	-13%
Versoix	78	13 021	6,0	79	13 057	6,1	1%
Le Grand-	226	44.044	40.0	240	40.000		440/
Saconnex	236	11 911	19,8	210	12 033	17,5	-11%
Chêne-Bougeries	48	10 559	4,5	71	11 105	6,4	48%
Veyrier	30	10 799	2,8	41	10 999	3,7	37%
Plan-les-Ouates	52	10 261	5,1	125	10 281	12,2	140%
Bernex	41	9 758	4,2	51	9 813	5,2	24%
Chêne-Bourg	65	8 080	8,0	58	8 149	7,1	-11%
Collonge-Bellerive	15	7 570	2,0	19	7 819	2,4	27%
Cologny	30	4 981	6,0	17	5 098	3,3	-43%
Confignon	12	4 373	2,7	31	4 457	7,0	158%
Satigny	13	3 962	3,3	18	4 016	4,5	38%
Pregny-Chambésy	6	3 563	1,7	26	3 594	7,2	333%
Bellevue	18	3 247	5,5	28	3 236	8,7	56%
Perly-Certoux	47	3 059	15,4	46	3 066	15,0	-2%
Genthod	9	2 736	3,3	20	2 774	7,2	122%
Vandoeuvres	5	2 572	1,9	2	2 564	0,8	-60%
Anières	12	2 350	5,1	14	2 398	5,8	17%
Troinex	43	2 295	18,7	11	2 329	4,7	-74%
Bardonnex	352	2 219	158,6	146	2 241	65,1	-59%
Meinier	3	2 066	1,5	1	2 080	0,5	-67%
Puplinge	20	2 049	9,8	6	2 043	2,9	-70%
Corsier (GE)	19	1 981	9,6	1	2 018	0,5	-95%
Avully	3	1 770	1,7	7	1 775	3,9	133%
Collex-Bossy	4	1 653	2,4	8	1 675	4,8	100%
Dardagny	0	1 510	0,0	11	1 532	7,2	_
Chancy	4	1 373	2,9	2	1 519	1,3	-50%
Avusy	10	1 426	7,0	3	1 450	2,1	-70%
Jussy	13	1 237	10,5	9	1 256	7,2	-31%
Aire-la-Ville	0	1 118	0,0	4	1 151	3,5	_
Choulex	2	1 056	1,9	0	1 104	0,0	-100%
Hermance	0	966	0,0	0	1 013	0,0	0%
Cartigny	0	861	0,0	0	870	0,0	0%
Soral	3	744	4,0	0	762	0,0	-100%

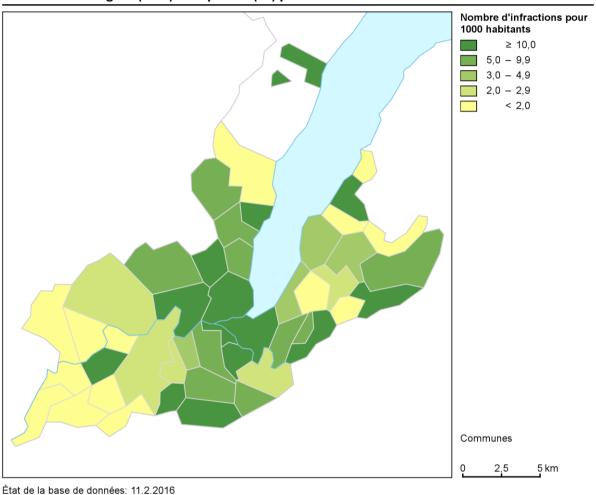
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (%) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



Source(s): OFS – SPC (2015), STATPOP (2014)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2016

Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.2 Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

		2014		2015			
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence
Genève	6 846	191 557	35,7	7 716	194 565	39,7	13%
Vernier	438	34 235	12,8	499	34 477	14,5	14%
Lancy	228	29 350	7,8	190	30 919	6,1	-17%
Meyrin	158	21 866	7,2	162	21 993	7,4	3%
Carouge (GE)	179	20 630	8,7	212	20 910	10,1	18%
Onex	72	18 029	4,0	81	18 305	4,4	13%
Thônex	260	13 756	18,9	385	13 971	27,6	48%
Versoix	66	13 021	5,1	25	13 057	1,9	-62%
Le Grand-							
Saconnex	319	11 911	26,8	334	12 033	27,8	5%
Chêne-Bougeries	63	10 559	6,0	91	11 105	8,2	44%
Veyrier	59	10 799	5,5	28	10 999	2,5	-53%
Plan-les-Ouates	56	10 261	5,5	71	10 281	6,9	27%
Bernex	29	9 758	3,0	24	9 813	2,4	-17%
Chêne-Bourg	72	8 080	8,9	74	8 149	9,1	3%
Collonge-Bellerive	36	7 570	4,8	25	7 819	3,2	-31%
Cologny	17	4 981	3,4	16	5 098	3,1	-6%
Confignon	13	4 373	3,0	12	4 457	2,7	-8%
Satigny	13	3 962	3,3	10	4 016	2,5	-23%
Pregny-Chambésy	43	3 563	12,1	19	3 594	5,3	-56%
Bellevue	47	3 247	14,5	22	3 236	6,8	-53%
Perly-Certoux	87	3 059	28,4	67	3 066	21,9	-23%
Genthod	8	2 736	2,9	32	2 774	11,5	300%
Vandoeuvres	11	2 572	4,3	2	2 564	0,8	-82%
Anières	10	2 350	4,3	26	2 398	10,8	160%
Troinex	13	2 295	5,7	13	2 329	5,6	0%
Bardonnex	89	2 219	40,1	96	2 241	42,8	8%
Meinier	2	2 066	1,0	8	2 080	3,8	300%
Puplinge	23	2 049	11,2	4	2 043	2,0	-83%
Corsier (GE)	6	1 981	3,0	1	2 018	0,5	-83%
Avully	1	1 770	0,6	2	1 775	1,1	100%
Collex-Bossy	12	1 653	7,3	10	1 675	6,0	-17%
Dardagny	1	1 510	0,7	2	1 532	1,3	100%
Chancy	5	1 373	3,6	0	1 519	0,0	-100%
Avusy	0	1 426	0,0	2	1 450	1,4	_
Jussy	2	1 237	1,6	10	1 256	8,0	400%
Aire-la-Ville	1	1 118	0,9	2	1 151	1,7	100%
Choulex	1	1 056	0,9	3	1 104	2,7	200%
Hermance	0	966	0,0	2	1 013	2,0	
Cartigny	0	861	0,0	9	870	10,3	_
Soral	8	744	10,8	1	762	1,3	-88%
Autres communes	19	2 884	. 5,5	47	2 968	.,0	147%

Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

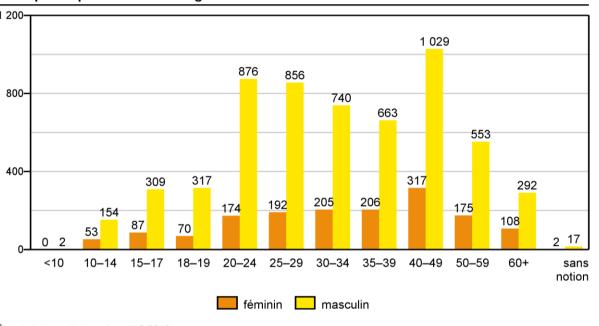
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

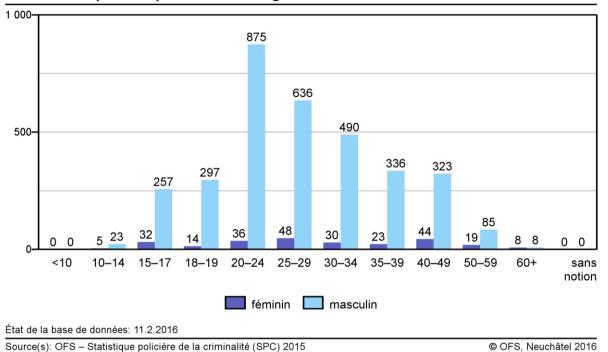


Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

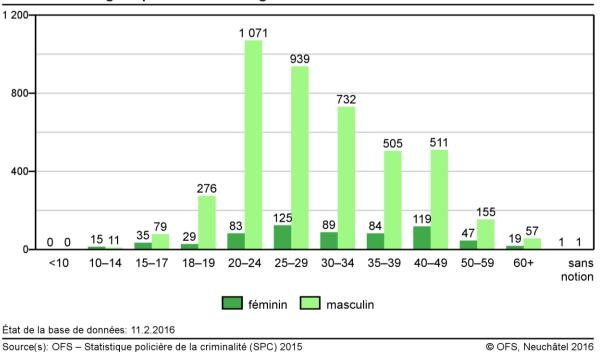
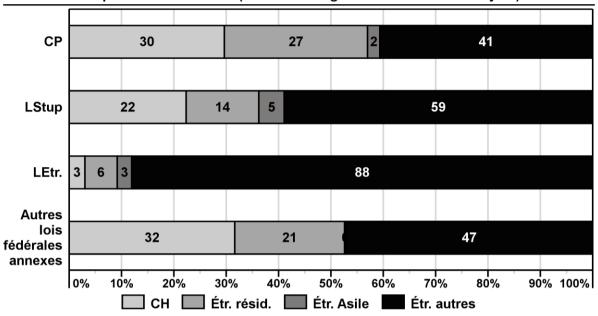


Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Stat	ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	7 397	4 217	171	3 009
Suisse	2 194	2 194		
Total étrangers	5 203	2 023	171	3 009
France	926	268	0	658
Roumanie	584	11	0	573
Portugal	546	496	0	50
Algérie	239	30	13	196
Albanie	225	0	0	225
Italie	185	150	0	35
Kosovo	169	85	3	81
Espagne	145	119	0	26
Maroc	140	57	4	79
Tunisie	135	69	9	57
Guinée	113	10	7	96
Brésil	98	61	0	37
Congo (Kinshasa)	73	42	9	22
Cameroun	62	37	3	22
Serbie-et-Monténégro	61	23	2	36
Nigéria	54	7	9	38
Géorgie	52	2	11	39
Sénégal	50	24	1	25
Royaume-Uni	48	14	0	34
Chine	45	5	0	40
Turquie	43	31	2	10
Macédoine	43	14	3	26
Bolivie	42	20	0	22
Colombie	37	27	0	10
Côte d'Ivoire	36	14	3	19
Gambie	36	4	1	31
Syrie	35	4	3	28
Bosnie et Herzégovine	33	16	1	16
Russie	33	12	3	18
Bulgarie	31	2	0	29
Mali	29	1	1	27
Angola	27	17	7	3
Egypte	26	18	0	8
Chili	26	5	Ö	21
Irak	25	5	6	14
Pologne	24	6	0	18

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut de séjour						
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers				
Pérou	24	16	0	3				
Etats-Unis	24	11	0	13				
Allemagne	23	15	0	8				
Somalie	22	8	11	3				
Erythrée	22	13	7	2				
Croatie	21	3	0	18				
Hongrie	19	3	0	16				
Guinée-Bissau	19	0	2	17				
Afghanistan	19	10	8	1				
Mongolie	19	2	0	17				
Ukraine	18	4	9	5				
Palestine	18	1	0	17				
Belgique	17	9	0	8				
Pays-Bas	16	11	0	5				
Togo	16	10	3	3				
Philippines	15	8	0	7				
République dominicaine	14	11	0	3				
Inde	14	5	0	ę				
Ethiopie	13	9	2	2				
Equateur	13	9	0	4				
Liban	13	8	1	4				
Inconnu	13	1	0	1:				
Lituanie	12	1	0	1.				
Libye	12	1	2	ę				
Burkina Faso	12	8	1	;				
Moldova	11	0	2	ę				
Sierra Leone	11	1	0	10				
Soudan	10	3	4	;				
Canada	10	4	0	(
Sri Lanka	10	8	1					
Iran	10	5	0					
Autres nationalités	237	119	17	10 ⁻				

Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

			ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	3 589	1 301	173	2 115
Suisse	803	803		
Total étrangers	2 786	498	173	2 115
Albanie	470	0	2	468
France	453	63	0	390
Guinée	235	6	25	204
Portugal	192	130	0	62
Gambie	159	2	25	132
Algérie	133	11	4	118
Nigéria	121	0	27	94
Mali	70	0	14	56
Sénégal	66	4	7	55
Italie	65	48	0	17
Espagne	64	39	0	25
Guinée-Bissau	61	1	10	50
Tunisie	60	6	2	52
Maroc	55	11	3	41
Roumanie	52	5	0	47
Kosovo	43	16	0	27
Côte d'Ivoire	32	5	7	20
Brésil	28	19	0	9
Sierra Leone	27	0	4	23
Géorgie	18	0	2	16
Ethiopie	15	8	2	5
Somalie	15	3	6	6
Turquie	14	6	1	7
Mauritanie	14	0	3	11
Royaume-Uni	13	6	0	7
Russie	11	3	2	6
Congo (Kinshasa)	11	5	1	5
Libéria	11	0	2	9
Soudan	11	1	2	8
Bolivie	11	9	0	2
Colombie	11	9	0	2
Irak	11	1	3	7
Serbie-et-Monténégro	10	3	2	5
République dominicaine	10	4	0	6
Palestine	10	0	0	10
Autres nationalités	204	74	17	113

Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour						
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers			
Total	4 983	457	139	4 387			
Suisse	150	150					
Total étrangers	4 833	307	139	4 387			
France	792	35	0	757			
Albanie	511	0	1	510			
Kosovo	459	38	2	419			
Roumanie	351	2	0	349			
Algérie	293	8	10	275			
Guinée	286	3	18	265			
Gambie	134	1	6	127			
Maroc	128	8	2	118			
Tunisie	114	6	3	105			
Nigéria	112	1	13	98			
Portugal	96	41	0	55			
Brésil	96	11	0	85			
Sénégal	86	3	4	79			
Serbie-et-Monténégro	72	3	5	64			
Bolivie	63	8	0	55			
Mali	61	0	3	58			
Guinée-Bissau	58	0	6	52			
Chine	58	4	0	54			
Espagne	50	27	0	23			
Italie	48	15	0	33			
	47	15	0	46			
Mongolie							
Côte d'Ivoire	46	1	3	42			
Géorgie	42	0	4	38			
Congo (Kinshasa)	38	9	5	24			
Syrie	35	0	4	31			
Sierra Leone	32	0	5	27			
Turquie	31	5	2	24			
Macédoine	31	3	0	28			
Libye	27	0	0	27			
Philippines	25	1	0	24			
Palestine	24	1	1	22			
Cameroun	23	7	0	16			
Royaume-Uni	19	3	0	16			
Colombie	19	3	0	16			
Irak	18	1	1	16			
Mauritanie	17	0	2	15			
Chili	17	2	0	15			
Croatie	16	1	0	15			
Pérou	16	4	0	12			
Bosnie et Herzégovine	15	1	2	12			
Ouganda	15	2	1	12			
Erythrée	15	3	6	6			
Equateur	15	2	2	11			
Etats-Unis	14	3	0	11			
Libéria	13	0	1	12			
Soudan	13	0	2	11			
	12	0	0	12			
Bulgarie	12	0	0	12			
Pologne							
Hongrie	12	2	0	10			
Burkina Faso	12	1	1	10			
Somalie	12	1	6	5			
Inde	12	0	0	12			
Russie	11	0	1	10			

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut de séjour						
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers				
Honduras	11	2	0	9				
Angola	10	2	2	6				
Autres nationalités	238	32	15	191				

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	259	137	63	54	61	31	605
Suisses	128	68	28	29	24	18	295
Étrangers	131	69	35	25	37	13	310
résidents	70	38	18	11	22	10	169
asile	9	3	1	2	1	1	17
autres	52	28	16	12	14	2	124
Total adultes	3 384	1 573	728	397	576	134	6 792
Suisses	964	482	182	110	142	19	1 899
Étrangers	2 420	1 091	546	287	434	115	4 893
résidents	923	454	202	128	129	18	1 854
asile	65	41	20	4	21	3	154
autres	1 432	596	324	155	284	94	2 885

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 9: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	88	175	24	15	15	0	317
Suisses	49	102	14	5	7	0	177
Étrangers	39	73	10	10	8	0	140
résidents	23	48	5	6	5	0	87
asile	2	3	1	0	1	0	7
autres	14	22	4	4	2	0	46
Total adultes	814	1 531	359	218	294	56	3 272
Suisses	179	307	73	38	26	3	626
Étrangers	635	1 224	286	180	268	53	2 646
résidents	112	207	50	14	25	3	411
asile	27	68	15	25	28	3	166
autres	496	949	221	141	215	47	2 069

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne							
	1	2	3	4	5–10	>10	Total	
Total mineurs	114	24	1	1	0	0	140	
Suisses	0	0	0	0	0	0	0	
Étrangers	114	24	1	1	0	0	140	
résidents	3	0	0	0	0	0	3	
asile	5	0	0	0	0	0	5	
autres	106	24	1	1	0	0	132	
Total adultes	3 424	829	276	105	157	52	4 843	
Suisses	130	19	1	0	0	0	150	
Étrangers	3 294	810	275	105	157	52	4 693	
résidents	261	34	6	2	1	0	304	
asile	101	23	8	2	0	0	134	
autres	2 932	753	261	101	156	52	4 255	

© OFS. Neuchâtel 2016

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus						
	1	2	3	4	5–10	>10	
Nombre d'infractions	10 949	2 035	548	227	201	6	

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

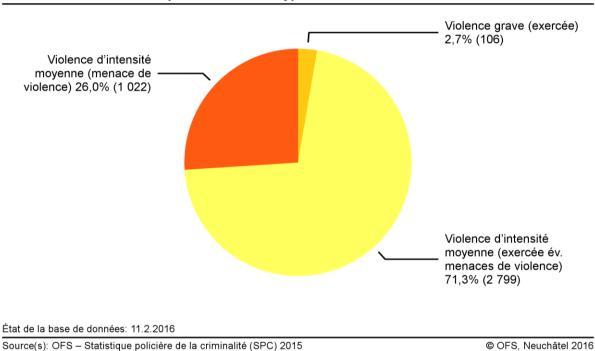


Figure 44: Infrastions do violence, at position color to true do viole

Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 <u>Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	20	14	20	15	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total violence	3 612	84,8%	3 927	84,6%	9%
Violence grave (exercée)	107	80,4%	106	75,5%	-1%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	33	97,0%	36	91,7%	9%
Homicides avec arme à feu	3	100,0%	6	83,3%	100%
Homicides avec arme	40				
coupante/tranchante	19	94,7%	19	94,7%	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	_	1	100,0%	_
Homicides avec violence physique	8	100,0%	7	85,7%	-13%
Homicides autre instrument	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Homicides sans notion/inconnu	0	_	1	100,0%	_
Lésions corporelles graves (Art. 122)	28	82,1%	33	57,6%	18%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	_	1	0,0%	_
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	4	50,0%	300%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	3	100,0%	200%
Lés. corp. graves avec violence physique	22	81,8%	20	60,0%	-9%
Lés. corp. graves autre instrument	4	75,0%	5	40,0%	25%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	_	0	_	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	_	0	_	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	_	1	100,0%	_
Viol (Art. 190)	45	68,9%	35	77,1%	-22%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0,0%	1	0,0%	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év.	2 607	82,0%	2 799	81,7%	7%
menaces de violence)	4.005	02.20/	4 400	00.00/	00/
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 095	93,3%	1 188	88,0%	8%
Voies de fait (Art. 126)	505	98,4%	511	96,9%	1%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	51 245	100,0%	34	100,0% 63,2%	-33% -13%
Participation à agression (Art. 134) ¹	245 354	57,6% 28,0%	212 341	28,2%	-13% -4%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3) Contrainte (Art. 181)	123	91,1%	128	96,9%	-4% 4%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	91,170	2	100,0%	4 /0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	100,0%	28	85,7%	40%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art.		100,076			40 /6
184)	0	-	4	100,0%	-
Contrainte sexuelle (Art. 189)	74	82,4%	84	77,4%	14%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	140	97,1%	267	98,5%	91%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	_	0	-	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	898	93,4%	1 022	93,3%	14%
Menaces (Art. 180)	867	93,9%	979	94,2%	13%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	31	80,6%	43	74,4%	39%

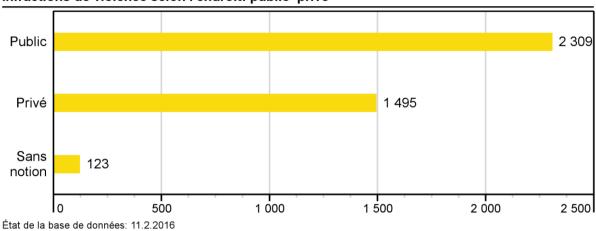
Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



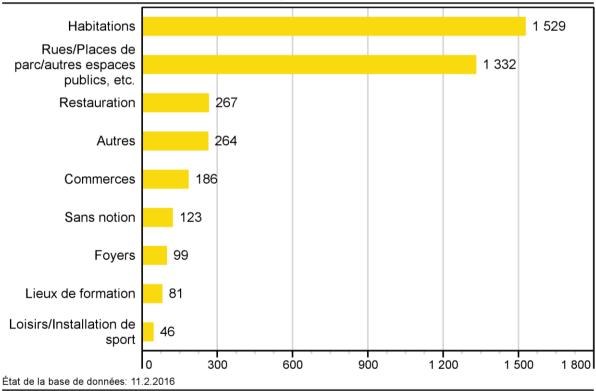
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

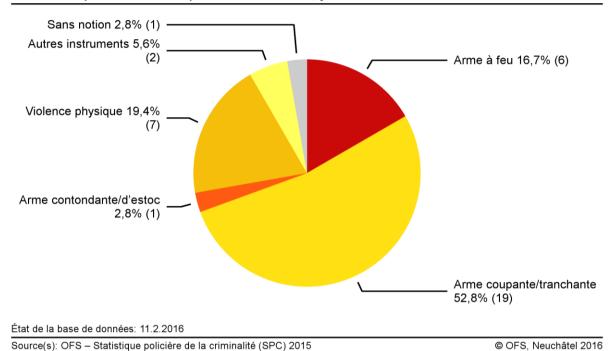


Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

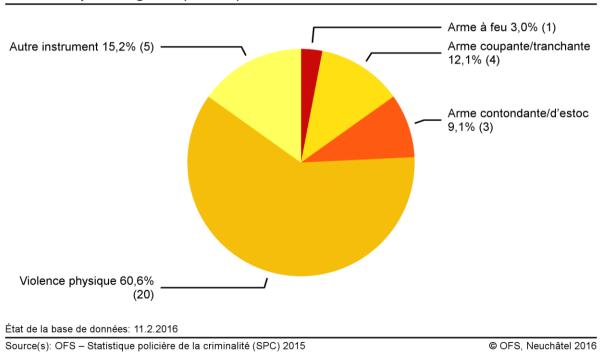


Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

			Âge/Sexe				Étr./Statut	
	Total	<18	18– 24	>24	М	Total	Résid.	
Total violence	2 508	214	389	1 905	1 992	1 570	1 019	
Violence grave (exercée)	91	2	27	62	83	73	37	
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	36	0	9	27	29	30	9	
Homicides arme à feu	5	0	1	4	4	1	0	
Homicides arme coupante/tranchante	21	0	8	13	16	20	7	
Homicides arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	2	0	
Homicides violence physique	5	0	0	5	5	4	0	
Homicides autre instrument	2	0	0	2	1	2	1	
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	1	
Lésions corporelles graves (Art. 122)	25	0	9	16	24	19	13	
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	2	2	
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	3	0	1	2	3	1	0	
Lés. corp. grav. violence physique	18	0	7	11	17	14	10	
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	0	2	2	2	1	
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	
Prise d'otage (Art. 185)	1	0	0	1	1	1	0	
Viol (Art. 190)	31	2	10	19	31	25	16	
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	
Violence d'intensité moyenne (réalisée év.	1 974	185	319	1 470	1 571	1 220	785	
menaces de violence)	1974	105	319	14/0	1 5/ 1	1 220	705	
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 001	89	158	754	797	612	420	
Voies de fait (Art. 126)	494	43	52	399	368	297	227	
Participation à rixe (Art. 133)	34	11	11	12	30	25	15	
Participation à agression (Art. 134)	125	30	33	62	100	72	50	
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	103	21	38	44	87	72	25	
Contrainte (Art. 181)	145	3	11	131	110	81	52	
Mariage forcé (Art. 181a)	3	0	0	2	3	3	3	
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	24	0	7	17	24	18	6	
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	1	0	
Contrainte sexuelle (Art. 189)	67	9	8	50	63	47	21	
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	183	12	57	114	159	123	38	
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	
Violence d'intensité moyenne (menaces de	895	55	107	733	719	572	414	
violence)		33		, 55		312		
Menaces (Art. 180)	852	47	102	703	686	540	400	
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	51	8	7	36	40	39	18	

Tableau 14: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 <u>Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe</u>

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

		Âge				Sexe	
	Total	<18	18– 24	>24	М	F	Pers. mor.
Total violence	3 179	304	480	2 353	1 683	1 454	42
Violence grave (exercée)	104	5	20	79	53	51	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	35	0	4	31	28	7	0
Homicides avec arme à feu	6	0	1	5	4	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	19	0	3	16	16	3	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	0	0
Homicides avec violence physique	6	0	0	6	5	1	0
Homicides autre instrument	2	0	0	2	2	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	32	3	5	24	26	6	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	0	2	2	3	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	0	0	3	2	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	20	1	4	15	16	4	0
Lés. corp. graves autre instrument	5	2	0	3	5	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	4	0	0	4	2	2	0
Viol (Art. 190)	35	2	12	21	0	35	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	0	1	0	1	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év.	2 540	279	420	1 830	1 385	1 144	11
menaces de violence)	4.450	444	405	000	004	554	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 158	144	185	829	604	554	0
Voies de fait (Art. 126)	507 18	45 4	57 7	405 7	190 17	317	0
Participation à rixe (Art. 133) Participation à agression (Art. 134)	179	25	, 31	123	127	1 52	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	348	25 45	101	195	249	92	7
Contrainte (Art. 181)	127	45 5	13	195	2 4 9 57	92 67	3
Mariage forcé (Art. 181a)	2	0	13	100	0	2	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	30	4	6	20	7	23	0
Ség./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	4	0	0	4	2	23	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	84	21	22	41	13	71	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	235	0	18	215	204	29	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	233	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de	-	-	-			_	
violence)	1 002	62	97	811	434	536	32
Menaces (Art. 180)	968	59	92	789	409	531	28
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	42	3	5	29	26	11	5

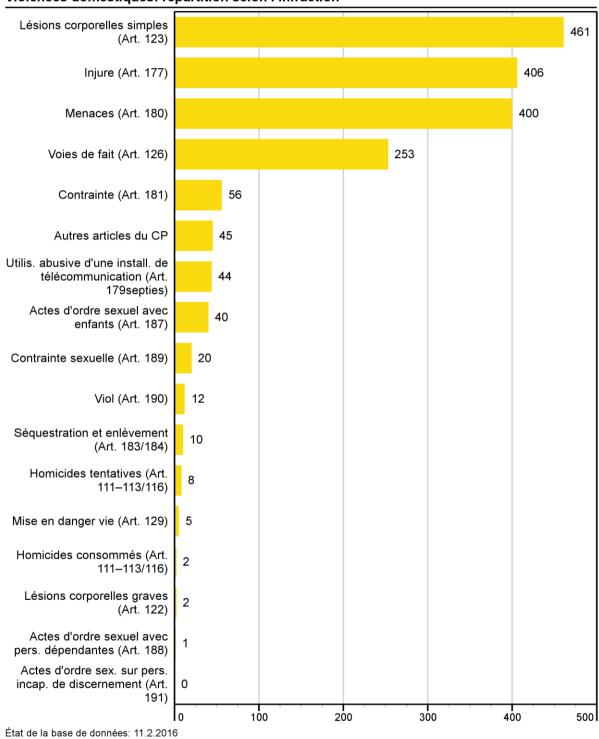
Tableau 15: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 <u>Violences domestiques: répartition selon l'infraction</u>

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2014	2015	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	1 566	1 765	13%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	2	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	8	167%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	2	-50%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	409	461	13%
Voies de fait (Art. 126)	266	253	-5%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	5	150%
Injure (Art. 177)	337	406	20%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 septies)	34	44	29%
Menaces (Art. 180)	336	400	19%
Contrainte (Art. 181)	50	56	12%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	8	10	25%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	25	40	60%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	_
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	20	-23%
Viol (Art. 190)	11	12	9%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	3	0	-100%
Autres articles du CP ²	51	45	-12%

© OFS. Neuchâtel 2016

Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions

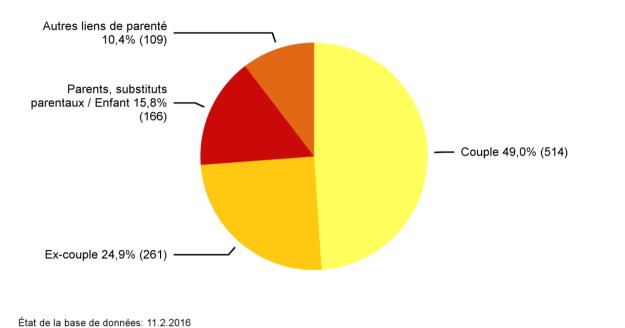
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 42% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

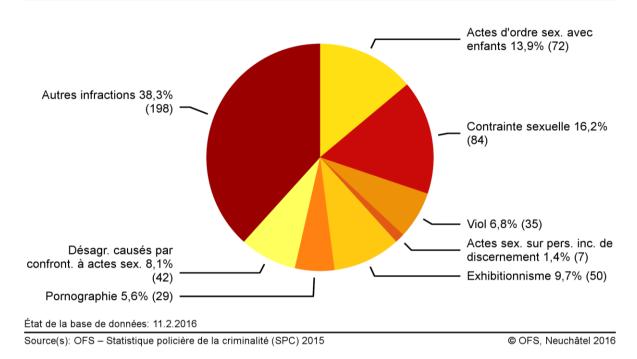


Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions</u> Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2014		20		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total intégrité sexuelle	429	84,1%	517	85,9%	21%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	66	84,8%	72	94,4%	9%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	74	82,4%	84	77,4%	14%
Viol (Art. 190)	45	68,9%	35	77,1%	-22%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	14	92,9%	7	42,9%	-50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	28	50,0%	50	66,0%	79%
Pornographie (Art. 197)	31	87,1%	29	96,6%	-6%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	32	65,6%	42	59,5%	31%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	139	99,3%	198	98,5%	42%

Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

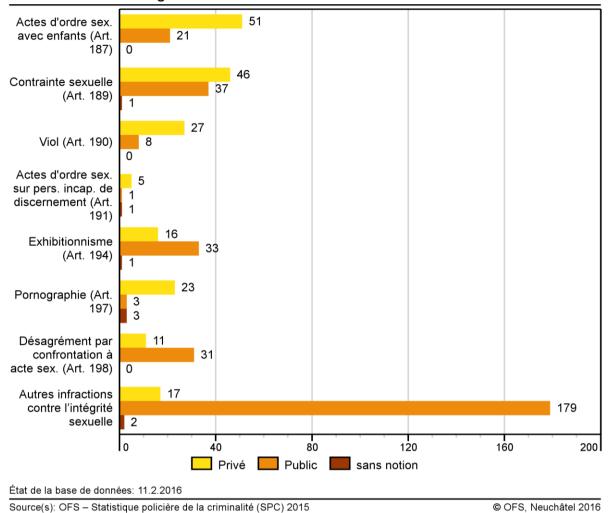


Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

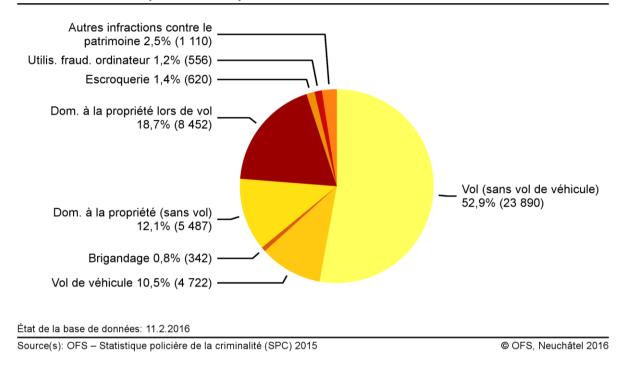


Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 <u>Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

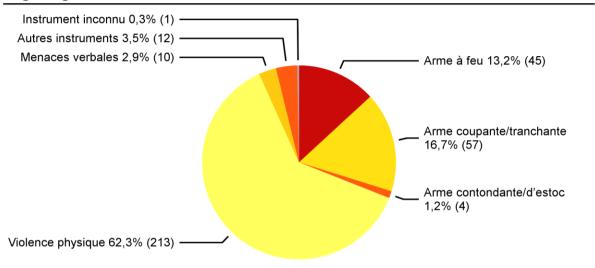
	201	4	201	5	
_	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Différence
	tions	tions	tions	tions	Différence
Total patrimoine	44 033	13,3%	45 179	12,7%	3%
Appropr. illégitime (Art. 137)	92	96,7%	135	88,1%	47%
Abus de confiance (Art. 138)	200	94,0%	217	93,1%	9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 032	10,5%	23 890	10,6%	-8%
Vol de véhicule (Art. 139)	4 869	2,7%	4 722	3,2%	-3%
Brigandage (Art. 140)	355	27,9%	342	28,1%	-4%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	100,0%	6	100,0%	100%
Soustraction de données (Art. 143)	11	63,6%	31	38,7%	182%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	18	33,3%	28	10,7%	56%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 261	10,8%	5 487	12,6%	4%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 458	17,2%	8 452	10,2%	55%
Escroquerie (Art. 146)	565	59,8%	620	48,9%	10%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	508	25,0%	556	30,4%	9%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	26	92,3%	30	96,7%	15%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	72	51,4%	85	28,2%	18%
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	80,6%	43	74,4%	39%
Gestion déloyale (Art. 158)	25	96,0%	33	97,0%	32%
Détournement de salaire (Art. 159)	32	100,0%	26	100,0%	-19%
Recel (Art. 160)	346	99,1%	331	99,4%	-4%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	13	100,0%	7	100,0%	-46%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	54	100,0%	68	100,0%	26%
Autres infractions contre le patrimoine	62	93,5%	70	84,3%	13%

Tableau 18: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 <u>Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions</u>

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	20)14	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total brigandage (Art. 140)	355	27,9%	342	28,1%	-4%
Arme à feu	35	54,3%	45	64,4%	29%
Arme coupante/tranchante	79	31,6%	57	24,6%	-28%
Arme contondante/d'estoc	6	0,0%	4	25,0%	-33%
Violence physique	220	20,9%	213	22,1%	-3%
Menaces verbales	2	100,0%	10	0,0%	400%
Autres instruments	12	50,0%	12	41,7%	0%
Instrument inconnu	1	100,0%	1	0,0%	0%

Tableau 19: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

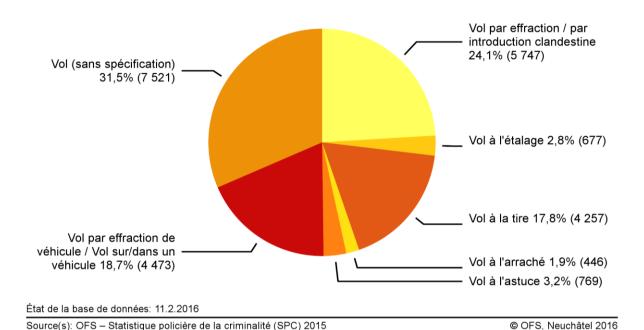


Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

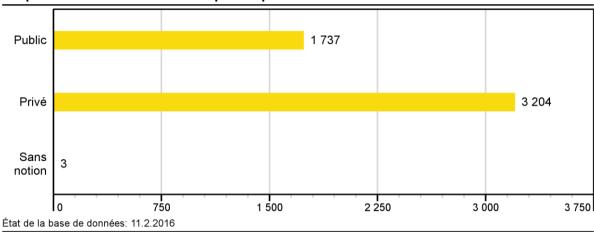
	2	014	2	015	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total vols (sans vols de véhicule)	26 032	10,5%	23 890	10,6%	-8%
Vol (sans spécification)	7 428	9,5%	7 519	10,5%	1%
Vol par effraction	6 184	12,9%	4 944	11,7%	-20%
Vol par introduction clandestine	981	10,1%	803	9,6%	-18%
Vol à l'étalage	727	81,6%	677	78,9%	-7%
Vol à l'arraché	537	6,7%	446	7,4%	-17%
Vol à la tire	5 245	3,5%	4 257	4,1%	-19%
Vol à l'astuce	958	17,2%	769	19,6%	-20%
Vol par effraction de véhicule	2 394	3,4%	2 948	3,8%	23%
Vol sur/dans un véhicule	1 571	5,1%	1 525	5,0%	-3%
Vol au préjudice d'un colocataire	7	85,7%	2	100,0%	-71%

Tableau 20: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

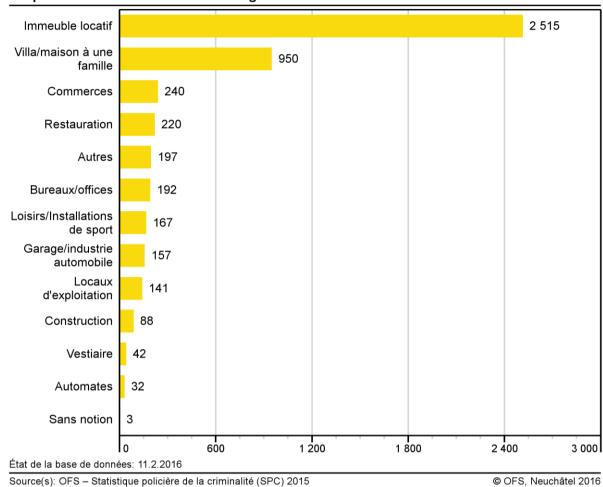
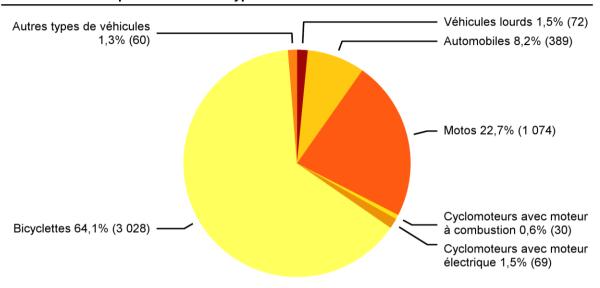


Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

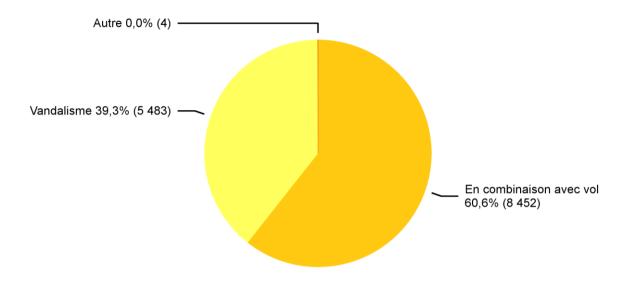
	2014		201		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total vols de véhicules	4 869	2,7%	4 722	3,2%	-3%
Véhicules lourds	54	7,4%	72	4,2%	33%
Automobiles	383	11,5%	389	11,3%	2%
Motos	1 043	3,5%	1 074	6,2%	3%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	27	7,4%	30	13,3%	11%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	38	0,0%	69	2,9%	82%
Bicyclettes	3 251	1,3%	3 028	1,0%	-7%
Autres véhicules	73	1,4%	60	0,0%	-18%

Tableau 21: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 <u>Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions</u> Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2	014	2			
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence	
Total dommages à la propriété	10 719	14,0%	13 939	11,2%	30%	
En combinaison avec vol	5 458	17,2%	8 452	10,2%	55%	
Vandalisme	5 255	10,7%	5 483	12,5%	4%	
Autre	6	83,3%	4	100,0%	-33%	

Tableau 22: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 <u>Vandalisme selon le mode opératoire</u>

Vandalisme selon le mode opératoire

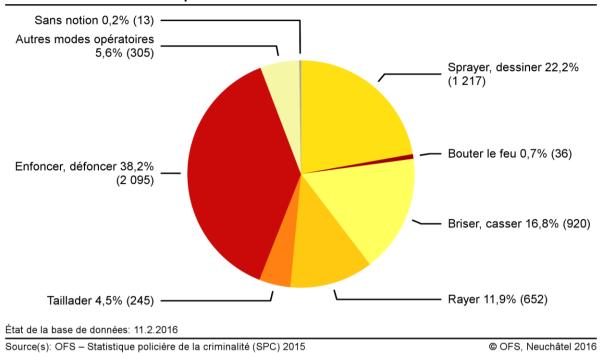
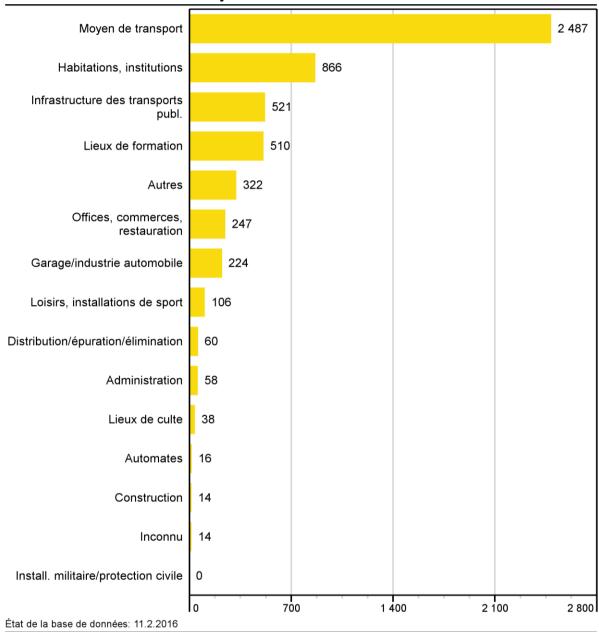


Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



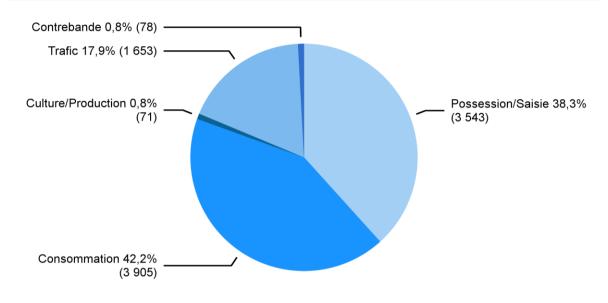
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	201	4	201	5	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LStup	9 374	99,7%	9 250	99,6%	-1%
Total possession/saisie	3 494	99,5%	3 543	99,1%	1%
Possession/saisie contravention	1 898	99,8%	1 796	99,7%	-5%
Possession/saisie délit	975	99,0%	809	98,5%	-17%
Possession/saisie crime	621	99,5%	938	98,4%	51%
Total consommation	4 239	99,9%	3 905	100,0%	-8%
Total culture/production	79	98,7%	71	100,0%	-10%
Culture/production contravention	41	100,0%	26	100,0%	-37%
Culture/production délit	31	96,8%	27	100,0%	-13%
Culture/production crime	7	100,0%	18	100,0%	157%
Total trafic	1 539	99,9%	1 653	99,6%	7%
Trafic délit	587	99,7%	600	99,2%	2%
Trafic crime	952	100,0%	1 053	99,9%	11%
Total contrebande	23	100,0%	78	98,7%	239%
Importation, exportation, transit délit	14	100,0%	51	100,0%	264%
Importation, exportation, transit crime	9	100,0%	27	96,3%	200%

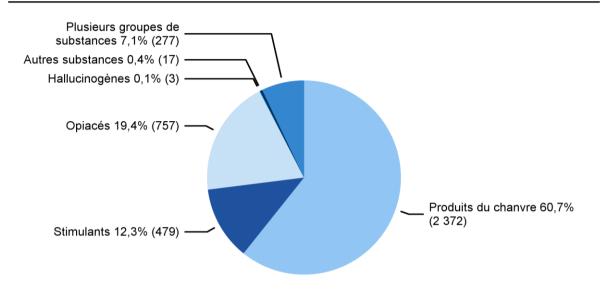
Tableau 23: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

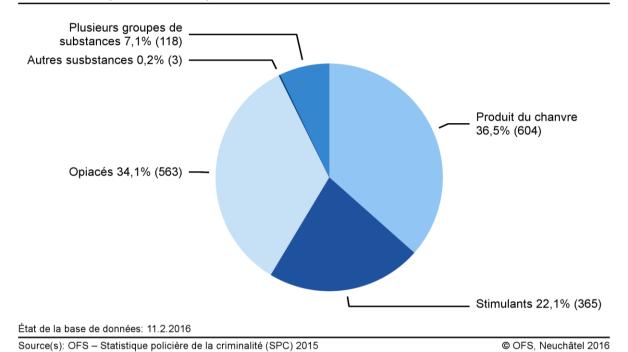


Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10 – 14	15– 17	18– 19	20 – 24	25– 29	30 – 39	40– 49	50- 59	60+	sans notion
Suisses	614	0	14	132	67	114	77	107	69	28	6	0
Étrangers	1 874	0	7	100	147	454	401	554	176	35	0	0
résidents	404	0	5	68	22	55	52	118	67	17	0	0
asile	132	0	0	4	21	35	32	35	5	0	0	0
autres	1 338	0	2	28	104	364	317	401	104	18	0	0
Suissesses	98	0	4	19	8	11	13	17	16	8	2	0
Étrangères	112	0	1	10	4	22	22	30	19	4	0	0
résidents	47	0	0	9	1	8	4	9	14	2	0	0
asile	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	63	0	0	1	3	14	17	21	5	2	0	0

Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10- 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30- 39	40– 49	50- 59	60+	sans notion
Suisses	116	0	3	17	15	24	15	18	18	6	0	0
Étrangers	1 230	Ö	2	27	141	425	251	260	106	18	0	0
résidents	77	0	2	8	7	10	7	16	22	5	0	0
asile	81	0	0	3	10	25	18	20	5	0	0	0
autres	1 072	0	0	16	124	390	226	224	79	13	0	0
Suissesses	10	0	0	0	1	2	1	1	3	2	0	0
Étrangères	28	0	0	1	1	2	9	6	5	3	1	0
résidents	7	0	0	1	0	0	1	1	4	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	21	0	0	0	1	2	8	5	1	3	1	0

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

		Enreg	istrements	s (affaires	s)		Total
	1	2	3	4	5–10	>10	TOLAI
Total mineurs	270	37	8	0	2	0	317
Suisses	156	18	2	0	1	0	177
Étrangers	114	19	6	0	1	0	140
résidents	71	12	4	0	0	0	87
asile	6	0	0	0	1	0	7
autres	37	7	2	0	0	0	46
Total adultes	2 559	406	133	61	107	6	3 272
Suisses	550	51	18	2	4	1	626
Étrangers	2 009	355	115	59	103	5	2 646
résidents	356	34	8	7	6	0	411
asile	100	42	16	4	4	0	166
autres	1 553	279	91	48	93	5	2 069

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2014	2015	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 27: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

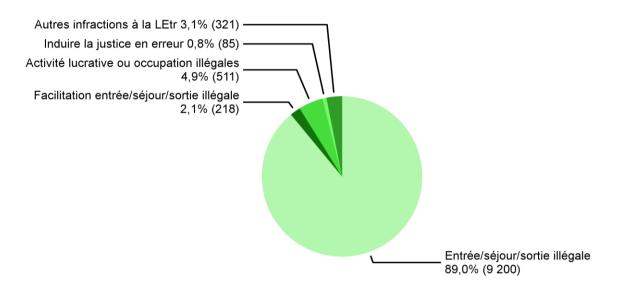
	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	41	604	_	_	19
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	5	_	_	_	87
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	19	_	0,007	_	3 081
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	11	_	2,216	_	100
Haschisch	472	5	71,295	_	_
Huile de haschisch	-	_		_	_
Marijuana	1 640	15	170,433	_	344
Cannabinoïdes de synthèse	1	_	0,009	_	_
Stimulants					
Amphétamine	19	49	0,762	_	_
Crack	_	_	· -	_	_
Ecstasy	109	2 850	0,559	_	_
Khat	39	-	2 378,733	-	-
Feuilles de coca	1	_	0,400	_	_
Cocaïne	509	3	33,382	_	_
Methamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	10	1	0,109	-	-
Méphédrone	_	_	_	_	_
MDPV	2	60	_	-	_
Opiacés					
Héroïne	721	8	40,176	-	_
Morphine-/héroïne-base	_	_	_	-	_
Opium	_	-	_	-	_
Méthadone	18	13	0,023	531	_
Autres produits de substitution	2	_	0,594	-	-
Hallucinogènes	-		0.400		
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	5	_	0,180	-	_
LSD Magazina	4	32	0,000	_	_
Mescaline	_ 1	_	_	_	_
Autres hallucinogènes Autres substances	1	_	_	_	_
GHB/GBL					
Autres substances stupéfiantes	6	4	1,700	_	_
Matières premières et produits ayant un effet	U	4	1,700	_	_
présumé semblable à celui des stupéfiants	2	1	0,005	_	_
(Swissmedic tableau e)	_		0,000		
Médicament sur ordonnance contenant des					
subst. stupéfiantes	23	1 552	0,100	-	_
Médicament en vente libre contenant des	=	~·			
subst. stupéfiantes	2	21	-	_	_
Substances de coupage	26	_	206,114	_	_
Substance pas encore connue	4	8	0,027	_	_
Substance pas encore connue	4	8	0,027	_	_

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	20	14	20	15	
-	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Différence
	tions	tions	tions	tions	Dillerence
Total infractions à la LEtr	9 313	100,0%	10 335	100,0%	11%
Total entrée/séjour/sortie illégal	8 370	100,0%	9 200	100,0%	10%
Viol. des dispo. sur l'entrée	3 238	100,0%	4 337	100,0%	34%
Séjour illégal	5 106	100,0%	4 821	100,0%	-6%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	14	100,0%	20	100,0%	43%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	12	100,0%	22	100,0%	83%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	210	100,0%	218	100,0%	4%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	191	100,0%	204	100,0%	7%
Faciliter entrée illég, sur territoire autre					
état	2	100,0%	2	100,0%	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	17	100,0%	12	100,0%	-29%
Total activité lucrative ou occupation	496	100,0%	511	100,0%	3%
illégales		,.,.		,.,.	0,0
Exercer une activité lucrative sans autoris.	312	100,0%	339	100,0%	9%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	9	100,0%	5	100,0%	-44%
Occupation d'étrangers non autorisée	169	100,0%	157	100,0%	-7%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	6	100,0%	0	-	-100%
Changement d'emploi sans autoris.	0	_	10	100,0%	_
Total induire la justice en erreur	75	100,0%	85	100,0%	13%
Fausses indications/dissimulation de faits	72	100,0%	81	100,0%	13%
Mariage pour éluder prescr.	3	100,0%	4	100,0%	33%
admission/séjour	_	,		•	
Total autres infractions à la LEtr	162	100,0%	321	100,0%	98%
Non-respect assign. lieu de résidence	98	100,0%	229	100,0%	134%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	11	100,0%	20	100,0%	82%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	_	0	_	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	50	100,0%	69	100,0%	38%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	_	0	_	0%
Autres infractions à la LEtr	3	100,0%	3	100,0%	0%

Tableau 29: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 <u>Infractions selon la loi</u>

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Code pénal (CP)	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 179	11 813	12 061	8 451	9 545	9 374	9 250
Loi sur les étrangers (LEtr)	4 680	4 218	5 511	6 721	8 967	9 313	10 335

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 30: Infractions selon la loi

4.1.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général du Code pénal	63 905	61 910	72 821	66 423	59 170	55 244	58 800
Total vie et intégrité corporelle	2 671	2 468	2 248	2 084	2 039	2 076	2 110
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	8	6	6	7	6	3	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	43	38	23	42	25	30	32
Lésions corporelles graves (Art. 122)	41	38	34	32	25	28	33
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 527	1 283	1 209	968	1 109	1 095	1 188
Total patrimoine	51 161	49 617	60 716	55 009	48 195	44 033	45 179
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	29 798	29 274	37 794	33 647	28 879	26 032	23 890
dont vol par effraction	6 463	6 799	8 098	7 322	6 060	6 184	4 944
dont vol à l'arrachée	611	698	895	769	739	537	446
Vol de véhicule (Art. 139) ³	5 256	4 422	4 779	5 016	4 601	4 869	4 722
Brigandage (Art. 140)	617	552	563	546	576	355	342
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	6 313	6 551	7 118	6 163	5 960	5 261	5 487
Escroquerie (Art. 146)	495	396	517	437	559	565	620
Extorsion et chantage (Art. 156)	25	26	22	25	36	31	43
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.	255	237	190	214	125	77	93
163–171)	255	231	190	214	125	11	93
Total honneur, domaine secret ou privé	1 445	1 232	1 145	1 124	1 217	1 280	1 514
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	240	206	167	195	170	183	209
Total liberté	6 274	6 476	6 700	6 121	5 471	5 526	6 770
Menaces (Art. 180)	1 041	994	853	827	816	867	979
Contrainte (Art. 181)	88	86	87	70	99	123	128
Traite d'êtres humains (Art. 182)	4	4	3	11	9	14	17
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	35	17	20	19	20	28
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	440	358	276	262	278	349	693
Total intégrité sexuelle	464	350	325	348	397	429	517
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	113	57	71	66	64	66	72
Viol (Art. 190)	68	41	35	47	33	45	35
Exhibitionnisme (Art. 194)	43	25	35	30	28	28	50
Pornographie (Art. 197)	36	27	24	19	42	31	29
Total danger collectif	198	164	224	189	131	172	189
Incendie intentionnel (Art. 221)	158	140	192	154	105	146	132
Total autorité publique	555	600	429	536	606	679	1 404
Violence ou menace contre fonction. (Art.	333	000	723	330	000	0/3	1 707
285)	185	194	138	142	160	140	267
Total administration de la justice	135	149	107	131	126	128	141
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	41	44	26	31	22	22	19
Autres Code pénal	1 002	854	927	881	988	921	976

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

-

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Genève	34 954	33 371	41 365	34 736	30 267	27 558	30 226
Vernier	3 646	3 530	3 850	3 423	3 582	3 297	3 634
Lancy	2 940	2 709	3 174	2 930	2 531	2 446	2 523
Carouge (GE)	3 377	3 292	3 285	3 013	2 614	2 540	2 520
Meyrin	2 441	2 437	2 647	2 863	1 790	1 875	1 830
Le Grand-Saconnex	1 541	1 493	1 336	1 238	1 959	1 645	1 667
Thônex	1 250	1 351	1 348	1 157	1 228	1 226	1 397
Onex	1 511	1 544	1 440	1 391	1 227	1 283	1 361
Chêne-Bougeries	977	1 154	1 160	1 197	1 003	938	1 069
Plan-les-Ouates	906	823	1 057	1 056	873	912	940
Versoix	1 033	907	903	915	864	771	872
Chêne-Bourg	1 103	1 108	979	931	894	750	858
Bernex	675	629	629	761	703	588	698
Veyrier	631	663	732	857	793	733	695
Collonge-Bellerive	632	690	657	794	541	588	666
Satigny	264	224	256	295	394	469	517
Cologny	372	404	397	433	443	394	427
Pregny-Chambésy	381	327	321	346	305	348	323
Perly-Certoux	206	250	254	250	272	205	311
Confignon	311	353	329	440	365	293	263
Bellevue	293	302	295	256	268	217	235
Anières	148	162	150	200	277	237	213
Puplinge	128	160	129	161	142	252	185
Troinex	144	172	210	269	211	160	175
Vandoeuvres	105	192	130	191	146	170	172
Meinier	337	148	114	100	125	137	170
Jussy	112	114	103	79	127	86	168
Bardonnex	173	172	158	191	195	149	157
Genthod	168	204	173	191	168	252	153
Corsier (GE)	145	166	148	187	167	149	136
Hermance	103	61	74	103	81	86	116
Dardagny	108	78	77	97	54	61	113
Collex-Bossy	55	73	125	89	121	90	112
Avully	94	88	99	124	89	88	101
Choulex	56	64	33	65	86	80	86
Chancy	96	66	96	63	58	72	80
Avusy	49	60	87	106	56	87	78
Gy	25	25	34	34	41	40	62
Presinge	32	38	43	33	32	39	58
Russin	31	38	27	34	13	45	55
Autres communes	2 352	2 268	4 397	4 824	4 065	3 888	3 378

Tableau 32: Code pénal: infractions par commune

4.1.4 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions à la LStup ⁴	11 179	11 813	12 061	8 451	9 545	9 374	9 250
Total possession/saisie	4 607	4 641	5 325	3 343	3 672	3 494	3 543
Possession/saisie contravention	3 364	3 273	4 476	2 217	2 272	1 898	1 796
Possession/saisie délit	628	743	326	562	824	975	809
Possession/saisie crime	615	625	523	564	576	621	938
Total consommation	5 235	5 655	5 719	3 826	4 430	4 239	3 905
Total culture/production	36	80	53	60	46	79	71
Culture/production contravention	9	27	19	11	19	41	26
Culture/production délit	19	29	24	37	21	31	27
Culture/production crime	8	24	10	12	6	7	18
Total trafic	1 241	1 401	952	1 200	1 364	1 539	1 653
Trafic délit	372	435	179	334	403	587	600
Trafic crime	869	966	773	866	961	952	1 053
Total contrebande	60	36	12	22	33	23	78
Importation, exportation, transit délit	10	12	5	12	21	14	51
Importation, exportation, transit crime	50	24	7	10	12	9	27

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

_

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.5 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Genève	8 111	8 297	8 463	5 632	6 355	6 439	6 519
Vernier	539	637	534	221	346	587	622
Thônex	417	532	580	501	429	372	324
Le Grand-Saconnex	255	259	217	198	491	236	210
Carouge (GE)	329	410	481	207	159	284	200
Lancy	218	313	214	202	287	216	195
Onex	90	139	137	104	134	171	166
Bardonnex	328	382	430	507	632	352	146
Plan-les-Ouates	48	42	42	57	51	52	125
Meyrin	208	145	255	352	101	83	114
Versoix	38	74	57	27	71	78	79
Chêne-Bougeries	76	93	110	64	49	48	71
Chêne-Bourg	123	95	82	59	56	65	58
Bernex	66	49	56	58	50	41	51
Perly-Certoux	15	35	31	32	64	47	46
Veyrier	120	80	67	32	17	30	41
Confignon	21	19	27	21	10	12	31
Bellevue	17	15	17	6	25	18	28
Pregny-Chambésy	44	10	30	17	23	6	26
Genthod	0	8	4	3	19	9	20
Collonge-Bellerive	19	8	24	11	25	15	19
Satigny	4	16	23	9	2	13	18
Cologny	15	25	44	29	21	30	17
Anières	11	6	28	13	37	12	14
Dardagny	0	9	4	7	5	0	11
Troinex	6	15	8	3	18	43	11
Jussy	2	4	26	14	4	13	9
Collex-Bossy	4	6	6	7	7	4	8
Avully	6	5	4	6	3	3	7
Puplinge	13	12	6	6	22	20	6
Aire-la-Ville	0	2	0	0	0	0	4
Avusy	6	2	4	0	2	10	3
Céligny	4	2	0	0	7	0	2
Chancy	3	2	6	2	8	4	2
Laconnex	1	0	0	0	0	0	2
Vandoeuvres	6	24	2	0	1	5	2
Corsier (GE)	1	4	8	20	1	19	1
Meinier	2	14	10	0	0	3	1
Presinge	0	0	4	0	2	0	1
Cartigny	0	2	8	0	0	0	0
Autres communes	13	21	12	24	11	34	40

Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.6 <u>Infractions à la loi sur les étrangers</u>

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total général infractions à la LEtr	4 680	4 218	5 511	6 721	8 967	9 313	10 335
Total entrée/séjour/sortie illégal	3 758	3 326	4 995	6 074	8 107	8 370	9 200
Violation des dispositions sur l'entrée	1 541	1 096	2 184	2 595	3 056	3 238	4 337
Séjour illégal	2 189	2 215	2 790	3 472	5 034	5 106	4 821
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	24	13	17	5	11	14	20
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	4	2	4	2	6	12	22
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	259	190	88	135	225	210	218
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	144	81	47	97	190	191	204
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	31	37	16	4	3	2	2
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	84	72	25	34	32	17	12
Total activité lucrative ou occupation illégales	444	402	250	357	420	496	511
Exercer une activité lucrative sans autoris.	332	269	149	224	274	312	339
Procurer une activité lucrative sans autoris.	52	46	23	15	2	9	5
Occupation d'étrangers non autorisée	60	86	75	114	142	169	157
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	1	2	3	1	6	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	1	1	1	0	10
Total induire la justice en erreur	8	4	7	9	20	75	85
Fausses indications/dissimulation de faits	8	4	5	7	16	72	81
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	2	2	4	3	4
Total autres infractions à la LEtr	211	296	171	146	195	162	321
Non-respect assign. lieu de résidence	181	252	138	95	151	98	229
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	27	20	16	31	16	11	20
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	2	18	15	15	28	50	69
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	1	0	1	1	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	6	1	4	0	3	3

Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.7 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Genève	2 492	2 430	3 578	4 615	6 485	6 846	7 716
Vernier	247	204	138	262	268	438	499
Thônex	131	107	198	207	237	260	385
Le Grand-Saconnex	546	369	233	121	779	319	334
Carouge (GE)	170	105	108	136	144	179	212
Lancy	110	100	86	107	203	228	190
Meyrin	486	389	683	660	113	158	162
Bardonnex	83	83	84	98	82	89	96
Chêne-Bougeries	44	47	42	76	44	63	91
Onex	39	39	45	47	84	72	81
Chêne-Bourg	26	35	50	37	51	72	74
Plan-les-Ouates	10	23	22	34	35	56	71
Perly-Certoux	30	27	27	62	46	87	67
Genthod	0	12	4	9	7	8	32
Veyrier	11	33	31	31	53	59	28
Anières	2	11	12	12	30	10	26
Collonge-Bellerive	5	13	18	8	41	36	25
Versoix	26	25	16	36	41	66	25
Bernex	37	15	19	28	30	29	24
Bellevue	12	14	9	13	13	47	22
Pregny-Chambésy	14	23	10	22	37	43	19
Cologny	11	22	20	7	23	17	16
Troinex	1	4	10	6	10	13	13
Confignon	8	8	0	10	14	13	12
Collex-Bossy	12	9	11	13	12	12	10
Jussy	2	3	1	1	5	2	10
Satigny	10	10	7	4	3	13	10
Cartigny	3	0	0	2	0	0	9
Presinge	4	0	2	0	2	3	9
Meinier	1	2	0	0	0	2	8
Céligny	0	2	0	6	4	0	7
Puplinge	3	24	9	5	25	23	4
Choulex	0	3	7	1	4	1	3
Aire-la-Ville	0	0	2	0	3	1	2
Avully	18	2	1	4	0	1	2
Avusy	1	0	1	0	3	0	2
Dardagny	2	0	0	1	1	1	2
Hermance	0	1	4	3	3	0	2
Vandoeuvres	3	1	1	4	8	11	2
Corsier (GE)	3	2	7	11	8	6	1
Autres communes	77	21	15	22	16	29	32

Tableau 36: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.8 Infractions de violence

Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions de violence	4 642	4 303	3 934	3 700	3 736	3 612	3 927
Violence grave (exercée)	167	123	102	131	95	107	106
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	51	44	29	49	31	33	36
Homicides avec arme à feu	12	8	7	13	3	3	6
Homicides avec arme coupante/tranchante	32	26	18	29	23	19	19
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	2	0	1
Homicides avec violence physique	5	4	1	5	2	8	7
Homicides autre instrument	1	6	2	2	1	3	2
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	0	0	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	41	38	34	32	25	28	33
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	1	0	0	1	0	1
Lés. corp. graves avec arme	E	10	15	11	2	1	1
coupante/tranchante	5	13	15	11	3	ı	4
Lés. corp. graves avec arme	3	0	1	1	0	1	3
contondante/d'estoc	3	U	'	'	U	'	3
Lés. corp. graves avec violence physique	23	10	11	9	14	22	20
Lés. corp. graves autre instrument	4	13	7	9	7	4	5
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	5	1	0	2	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	_	_	_	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	1	5	0	1
Viol (Art. 190)	68	41	35	47	33	45	35
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	7	0	4	2	1	1	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év.	3 409	3 160	2 957	2 717	2 789	2 607	2 799
menaces de violence)							
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 527	1 283	1 209	968	1 109	1 095	1 188
Voies de fait (Art. 126)	500	554	456	367	461	505	511
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	27	27	50	32	30	51	34
Participation à agression (Art. 134) ⁵	387	371	369	517	279	245	212
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	610	552	559	544	575	354	341
Contrainte (Art. 181)	88	86	87	70	99	123	128
Mariage forcé (Art. 181a)	_	-	_	_	1	0	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	35	17	20	19	20	28
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	2	0	1	0	0	0	4
Contrainte sexuelle (Art. 189)	63	58	71	57	56	74	84
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	185	194	138	142	160	140	267
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 066	1 020	875	852	852	898	1 022
Menaces (Art. 180)	1 041	994	853	827	816	867	979
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	25	26	22	25	36	31	43

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 37: Infractions de violence

_

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.9 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total infractions de violences domestiques	1 836	1 653	1 399	1 282	1 438	1 566	1 765
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	4	1	2	1	1	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	7	8	4	6	2	3	8
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	2	9	4	2	4	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	638	478	454	390	427	409	461
Voies de fait (Art. 126)	193	251	193	165	204	266	253
Mise en danger vie (Art. 129)	8	4	2	2	1	2	5
Injure (Art. 177)	326	279	256	233	317	337	406
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	49	51	47	35	37	34	44
Menaces (Art. 180)	433	433	317	314	332	336	400
Contrainte (Art. 181)	27	31	34	27	39	50	56
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	7	13	8	11	1	8	10
Actes sexuels enfant (Art. 187)	41	17	13	23	22	25	40
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	1	0	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	14	18	11	9	8	26	20
Viol (Art. 190)	19	13	9	19	6	11	12
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	1	2	1	3	0
Autres articles du CP ⁶	65	50	40	40	38	51	45

Tableau 38: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260 de CP).

4.1.10 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total patrimoine	51 224	49 639	60 750	55 080	48 195	44 033	45 179
Appropr. illégitime (Art. 137)	47	54	44	87	102	92	135
Abus de confiance (Art. 138)	235	253	197	238	259	200	217
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	29 798	29 274	37 794	33 647	28 879	26 032	23 890
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	5 256	4 422	4 779	5 016	4 601	4 869	4 722
Brigandage (Art. 140)	617	552	563	546	576	355	342
Soustraction de chose (Art. 141)	6	8	6	11	4	3	6
Soustraction de données (Art. 143)	9	8	11	27	16	11	31
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	13	26	20	20	40	18	28
Dom. à la propriété (Art. 144)	6 313	6 551	7 118	6 163	5 960	5 261	5 487
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 090	6 844	8 377	7 522	5 792	5 458	8 452
Escroquerie (Art. 146)	495	396	517	437	559	565	620
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	485	439	560	517	625	508	556
Filouterie d'auberge (Art. 149)	42	51	25	44	31	26	30
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	91	93	99	90	112	72	85
Extorsion et chantage (Art. 156)	25	26	22	25	36	31	43
Gestion déloyale (Art. 158)	48	49	33	33	24	25	33
Détournement de salaire (Art. 159)	75	72	54	43	32	32	26
Recel (Art. 160)	262	232	294	350	358	346	331
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	10	12	9	12	10	13	7
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	213	198	158	173	97	54	68
Autres infractions contre le patrimoine	94	79	70	79	82	62	70

© OFS, Neuchâtel 2016

Tableau 39: Infractions contre le patrimoine

⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

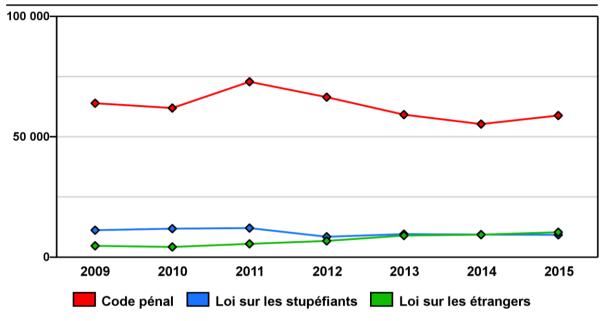
66

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



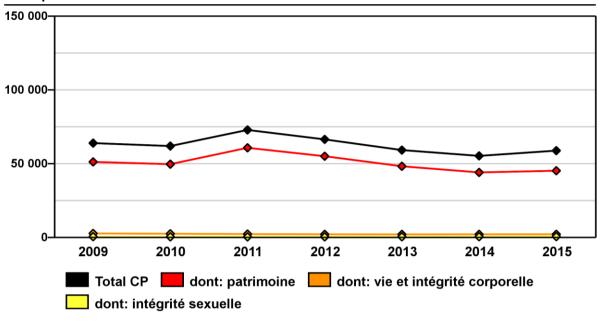
État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2016

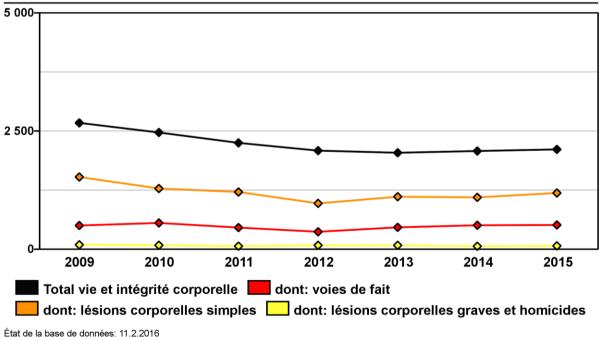
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 <u>Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle</u>

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

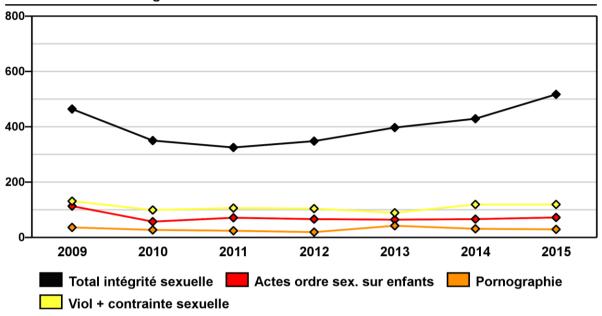


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2016

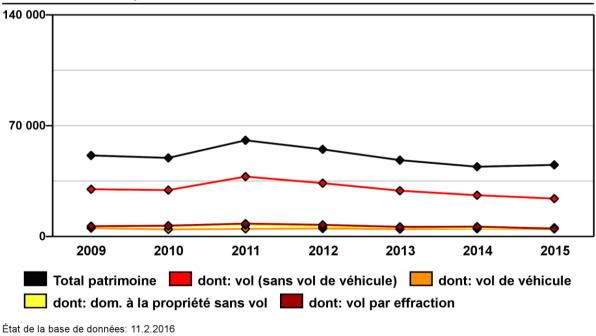
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

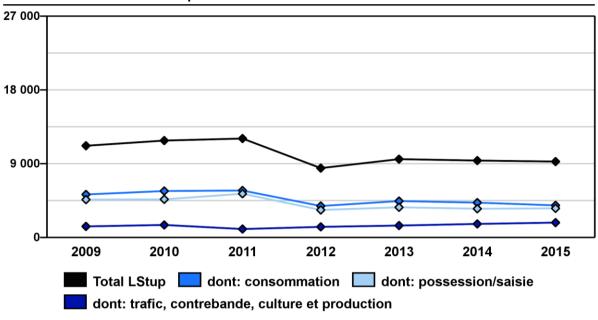


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2016

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2016

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidante permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er janvier 2015. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

Infractions enregistrées x 1000
VF = ----Effectif de la population

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

Prévenus dès 10 ans x 1000

TP = -----
Groupe de population correspondant dès 10 ans

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	12
Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	14
Tableau 5: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 6: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	21
Tableau 7: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 9: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	24
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 12: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	26
Tableau 13: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
Tableau 14: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
Tableau 15: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	32
Tableau 16: Violences domestiques: évolution des infractions	34
Tableau 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
Tableau 18: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 19: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 20: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	41
Tableau 21: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 22: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 23: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 24: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	51
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	
Tableau 27: Décès dus à la drogue: évolution	
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	
Tableau 29: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 30: Infractions selon la loi	
Tableau 31: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	
Tableau 32: Code pénal: infractions par commune	59
Tableau 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 34: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 35: Infractions à la loi sur les étrangers	62
Tableau 36: Loi sur les étrangers: infractions par commune	63
Tableau 37: Infractions de violence	
Tableau 38: Infractions de violences domestiques	
Tableau 39: Infractions contre le patrimoine	66

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	8
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des	
années précédentes)	
Figure 4: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	
Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	15
Figure 7: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	17
Figure 8: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	18
Figure 9: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	
Figure 10: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	19
Figure 11: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
Figure 12: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	29
Figure 13: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	29
Figure 14: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	30
Figure 15: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	30
Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	33
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37
Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
Figure 21: Brigandage selon l'instrument	
Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	41
Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	42
Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	44
Figure 26: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	45
Figure 27: Vandalisme selon le mode opératoire	
Figure 28: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	47
Figure 29: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	48
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	50
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
Figure 33: Infractions selon la loi	
Figure 34: Code pénal: sélection de titres	68
Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	68
Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle	69
Figure 37: Infractions contre le patrimoine	69
Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	70